

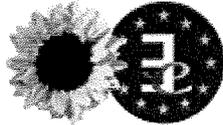
Les Verts | Alliance Libre Européenne
au Parlement européen

RAPPORT ANNUEL DU GROUPE DES VERTS/ALE

AU PARLEMENT EUROPEEN

LIGNE BUDGETAIRE 4000

PERIODE BUDGETAIRE 2009/2



SOMMAIRE

- I. RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE.**
- II. BILAN FINANCIER PERIODE BUDGETAIRE
2009/2 (31/12/2009) + TABLEAU COMPARATIF
PERIODE BUDGETAIRE 2009/1 (30/06/2009).**
- III. COMPTE DE RESULTAT PERIODE BUDGETAIRE
2009/2 (31/12/2009) + TABLEAU COMPARATIF
PERIODE BUDGETAIRE 2009/1 (30/06/2009).**
- IV. RAPPORT ANNUEL DU GROUPE
PERIODE BUDGETAIRE 2009/2 (31/12/2009).**
- V. DETAIL DE L'EXECUTION DES CREDITS
DECENTRALISES CHAPITRE 7
PERIODE BUDGETAIRE 2009/2 (31/12/2009)
+ TABLEAU COMPARATIF PERIODE
BUDGETAIRE 2009/1 (30/06/2009).**
- VI. AMORTISSEMENTS MENSUELS PERIODE
BUDGETAIRE 2009/2 (31/12/2009).**

The Greens | European Free Alliance in the European Parliament
Les Verts | Alliance Libre Européenne

Rapport de l'Auditeur

Rapport sans réserve

Conformément à la mission d'audit qui nous a été confiée, nous avons procédé à la vérification des états financiers de la période budgétaire 2009/2 clôturés au 31 décembre 2009 préparés par son comptable. Ces états financiers figurent en annexe du présent rapport aux pages 1 à 13.

Responsabilités respectives du Groupe et de l'Auditeur

Conformément aux règles relatives à l'utilisation des crédits d'engagement de la ligne budgétaire 4000 (ci-après « la Règle »), le Groupe est responsable devant l'Institution de l'utilisation conforme des crédits d'engagement et de la préparation des états financiers annuels du Groupe.

Nous sommes tenus d'organiser et d'effectuer les travaux requis en vue de procéder à la vérification des états financiers préparés par le groupe politique et de faire rapport au Groupe en vue de lui faire part de notre opinion, prenant en compte un niveau « d'assurance » raisonnable, suite à nos constatations.

Base de notre opinion

Nous avons procédé à l'audit conformément aux normes internationales d'audit édictées par l'IASSB. Ces normes imposent à l'Auditeur de planifier et d'effectuer son travail de manière à obtenir des éléments et des explications suffisants et appropriés en vue de se forger une opinion. Le travail d'audit comporte l'examen, par sondage, des éléments nécessaires pour se forger une opinion.

Des procédures spécifiques ont été utilisées afin d'obtenir des éléments suffisants et adéquats démontrant que :

- Les dépenses ont été imputées dans le poste ad hoc du budget du Groupe ;
- Les crédits d'engagements sont disponibles ;
- Les dépenses sont conformes à la Règle régissant les crédits d'engagement de la ligne 4000 ;

- Les principes d'une bonne gestion financière ont été appliqués ;
- Les ordres de paiements sont basés sur des documents originaux (ou sur des copies certifiées conformes à l'original) ;
- Les comptes ont été tenus en conformité avec le plan comptable harmonisé ;
- Les comptes ont été préparés conformément aux principes comptables généralement acceptés tels que stipulés aux articles 186 à 196 des « Modalités d'Exécution » (Implementing Rules) ou que tout écart fait l'objet d'une explication appropriée via une note jointe aux comptes préparés.

Opinions

- Aux termes de nos travaux, nous n'avons constaté aucun cas de non-conformité significative aux dispositions contenues dans la Règle régissant l'engagement de crédits au titre de la ligne 4000 ou avec les règles internes au Groupe ;
- La présentation générale de l'état des recettes et dépenses et du bilan est conforme au plan comptable prévu par les règles régissant l'engagement de crédits au titre de la ligne 4000 ;
- Nous n'avons constaté aucun écart par rapport aux principes comptables généralement acceptés ;
- Le principe de bonne gestion financière a été appliqué ;
- A notre avis, le bilan donne une image fidèle de la situation du Groupe arrêtée au 31 décembre 2009 et de l'état des recettes et dépenses pour les 6 mois se terminant le 31 décembre 2009 ;
- Nous avons reçu toutes les explications nécessaires en vue d'effectuer notre travail.

Bruxelles, le 19 avril 2010

RSM InterAudit srl
Représenté par



Bernard de Grand Ry
Réviseur d'Entreprises
Associé



Karine Morris
Réviseur d'Entreprises
Associée

The Greens | European Free Alliance in the European Parliament
Les Verts | Alliance Libre Européenne

Auditor's Report

Unqualified Auditor's Report

According to the audit mandate, we have audited the Financial Statement prepared by the Group Accountant for the budget period 2009-2 ending 31/12/2009 as laid out in pages 1 to 13 of this document.

Respective responsibilities of the Group and the Auditors

Pursuant to the rules on the use of appropriation from Budget Item 4000 (hereafter "the Rule"), the Group is responsible before the Institution of the conformity of appropriation usage and of the preparation of the group annual financial statements.

We have the responsibility to plan and carry out the required work to verify the financial statement prepared by the political group and to report to the Group with a reasonable assurance our audit opinions.

Basis of Opinions

We conducted the audit in accordance with International Standards on Auditing as issued by the IASSB. This standard requires the auditor to plan and carry out his work in such a way as to obtain sufficient and appropriate evidence and explanations to support our audit opinions. An audit includes an examination, on a sample basis, of evidence relevant to the opinions.

The audit work included specific procedures aiming at gathering sufficient and appropriate audit evidence that

- Expenditures have been charged to the correct item in the budget of the Group;
- Appropriations are available;
- Expenditures are conformed to the Rules governing appropriation item 4000;

- Principles of sound financial management have been applied;
- Payment orders are supported by original documentations (or certified true copies);
- Accounts have been laid out in accordance with the harmonised chart of account;
- Accounts have been prepared in accordance with generally accepted accounting principles as laid out in articles 186 to 196 of the Implementing Rules or, that departures are adequately explained by means of note to the prepared accounts.

Opinions

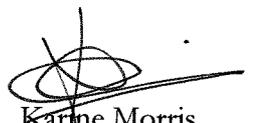
- As a result of our work, we did not identify any material non-conformity with the dispositions laid out in the Rule governing appropriation item 4000 or with the Group's internal rules;
- The overall presentation of the income and expense statement and of the balance sheet complies with the chart of account provided with the rules governing the appropriation line 4000;
- No departures from generally accepted accounting principles have been established;
- The principle of sound financial management has been applied;
- In our opinion, the balance sheet gives a true and fair view of the state of affairs of the Group at 31/12/2009 and of the revenue and expenses for the 6 months ending 31/12/2009;
- We have received all necessary explanations for the purpose of our work.

Zaventem, April 12, 2010

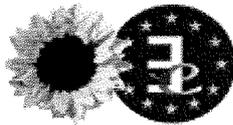
RSM InterAudit
Legally represented by



Bernard de Grand Ry
Registered Auditor
Partner



Karine Morris
Registered Auditor
Partner



BILAN du Groupe Verts / Ale
Fin de la période budgétaire 2009/2 (31/12/2009)

	<u>2009/2</u>	<u>2009/1</u>
	<i>notes</i>	
ACTIF		
ACTIF IMMOBILISÉ		
<i>Chapitre 1 Immobilisations corporelles et incorporelles</i>	3	
.1 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
.2 Immobilisations corporelles	41.536,45	27.779,38
Sous Total Chapitre 1	41.536,45	27.779,38
ACTIF CIRCULANT		
<i>Chapitre 2 Créanciers, stocks et autre actif circulant</i>	5	
.1 Fournisseurs	0,00	0,00
.2 Personnel	0,00	0,00
.3 TVA	190.059,09	177.986,13
.4 Stocks	0,00	0,00
.5 Compte de régularisation	377,71	0,00
Sous Total Chapitre 2	190.436,80	177.986,13
<i>Chapitre 3 Comptes financiers</i>	4	
.1 Valeurs mobilières	0,00	0,00
.2 Disponibilités	1.441.003,58	646.610,76
Sous Total Chapitre 3	1.441.003,58	646.610,76
<i>Chapitre 4 Charges différées et produits constatés d'avance</i>		
.1 Charges différées	0,00	0,00
.2 Produits constatés d'avance	0,00	0,00
Sous Total Chapitre 4	0,00	0,00
TOTAL ACTIF	1.672.976,83	852.376,27

PASSIF*notes* 2009/2 2009/1**Chapitre 1 Réserves**

.1 Report à nouveau vers l'exercice financier suivant

Sous Total Chapitre 1**1** 1.179.388,71 547.970,61
1.179.388,71 **547.970,61****Chapitre 2 Dettes financières**

.1 Dettes financières d'une durée résiduelle > 1 an

.2 Dettes financières d'une durée résiduelle </= 1 an

Sous Total Chapitre 20,00 0,00
0,00 0,00
0,00 0,00**Chapitre 3 Autres dettes**

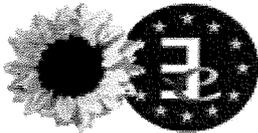
.1 Autres dettes (compte de régularisaion)

.2 Charges liquidées au cours de la période budgétaire 2009/2
mais payées au cours de l'exercice 2010.**Sous Total Chapitre 3****6** 0,00 2.652,21
492.049,12 300.214,45
492.049,12 302.866,66**Chapitre 4 Recettes différées/charges constatées d'avance**

.1 Recettes différées

.2 Charges constatées d'avance

Sous Total Chapitre 40,00 0,00
1.539,00 1.539,00
1.539,00 1.539,00**TOTAL PASSIF**1.672.976,83 852.376,27



COMPTE DE RESULTAT

Période budgétaire 2009/2 (Période du 01/07/2009 au 31/12/2009)

	<u>2009/2</u>	<u>2009/1</u>
<u>Recettes</u>		
<i>Chapitre 1 Subvention et autre recettes du PE</i>		
.1 Dotation du PE	1.907.322,00	1.452.606,00
.2 Autres ressources du PE	0,00	0,00
Sous Total Chapitre 1	<u>1.907.322,00</u>	<u>1.452.606,00</u>
<i>Chapitre 2 Ressources Propres</i>		
.1 Intérêts et produits assimilés	5.432,32	10.014,39
.2 Différences positives de change	0,00	0,00
.3 Recettes diverses	666,39	18.080,80
.4 Remboursement TVA	0,00	0,00
.5 Report de l'exercice financier précédent	547.970,61	1.020.424,86
Sous Total Chapitre 2	<u>554.069,32</u>	<u>1.048.520,05</u>
Total des Recettes	<u>2.461.391,32</u>	<u>2.501.126,05</u>
Grand Total	<u>2.461.391,32</u>	<u>2.501.126,05</u>

Dépenses

	<u>2009/2</u>	<u>2009/1</u>
<i>Chapitre 1 Personnel</i>		
.1 Missions du secrétariat	253.832,57	283.248,53
.2 Recrutement	283,20	0,00
.3 Stages	6.512,76	14.449,66
.4 Salaires et frais annexes, honoraires	86.932,46	181.677,95
.5 Formation du personnel	7.083,95	8.604,64
.6 Frais de représentation du personnel	0,00	0,00
Sous Total Chapitre 1	354.644,94	487.980,78
<i>Chapitre 2 Matériel, frais administratifs courants et frais de fonctionnement</i>		
.1 Matériel, dépenses de fonctionnement, ingénierie et maintenance informatiques	3 4.630,58	6.806,32
.2 Matériel, frais d'installation et d'entretien afférents aux télécommunications, machines de bureau, mobilier et installations techniques	3 5.671,02	2.735,79
.3 Papeterie et fournitures de bureau	525,70	236,21
.4 Affranchissement et télécommunications	16.255,39	22.746,99
.5 Frais d'impression et de photocopie	25.627,12	25.027,85
.6 Frais de location de bureaux	0,00	0,00
Sous Total Chapitre 2	52.709,81	57.553,16
<i>Chapitre 3 Documentation, études et recherche</i>		
.1 Journaux, magazines, agences de presse et livres	18.870,09	19.607,36
.2 Études et recherche	33.030,00	54.178,65
.3 Bases de données	0,00	0,00
.4 Traductions	16.710,79	35.205,09
Sous Total Chapitre 3	68.610,88	108.991,10
<i>Chapitre 4 Frais juridiques, de comptabilité, charges financières et autres</i>		
.1 Frais juridiques	0,00	4.682,85
.2 Frais de comptabilité/audits	6.497,00	16.993,30
.3 Charges financières et différence négative de change	2 1.416,51	3.781,57
.4 Autres dépenses de fonctionnement	0,00	0,00
Sous Total Chapitre 4	7.913,51	25.457,72
<i>Chapitre 5 Frais de réunions et de représentation</i>		
.1 Réunions officielles du Groupe	2.378,76	118.118,58
.2 Autres réunions et conférences	91.078,74	184.329,96
.3 Frais de représentation	34.536,20	36.811,04
.4 Invités	524,21	613,26
Sous Total Chapitre 5	128.517,91	339.872,84
<i>Chapitre 6 Publications et publicité</i>		
.1 Affiches, brochures, publications	21.224,63	78.308,80
.2 Insertions publicitaires et publicité audiovisuelle	4.400,00	1.000,00
.3 Matériel publicitaire, gadgets, publicité par équipement de télécommunications	7.243,96	0,00
.4 Sites internet et cyberpublicité	50.348,97	81.789,35
.5 Visites aux institutions, stands d'information	0,00	9.992,74
Sous Total Chapitre 6	83.217,56	171.090,89
<i>Chapitre 7 Députés</i>		
.1 Frais de mission	0,00	0,00
.2 Activités politiques et d'information des députés, frais administratifs et activités politiques et d'information des délégations nationales (détail annexé)	586.388,00	762.208,95
Sous Total Chapitre 7	586.388,00	762.208,95

	<u>2009/2</u>	<u>2009/1</u>
<i>Chapitre 8 Subventions et cotisations</i>		
.1 Subventions	0,00	0,00
.2 Cotisations	0,00	0,00
Sous Total Chapitre 8	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
Total des Dépenses	<u>1.282.002,61</u>	<u>1.953.155,44</u>
Crédits à restituer au PE	0,00	0,00
Report vers l'exercice suivant	1.179.388,71	547.970,61
Grand Total	<u>2.461.391,32</u>	<u>2.501.126,05</u>

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS - PERIODE BUDGETAIRE 2009/2

Les comptes ci-après ont été préparés conformément:

- à la réglementation relative à la ligne budgétaire 4000 approuvée par le Bureau du Parlement européen le 30 juin 2003 (PE 335.475/BUR) et modifié par décision du bureau le 22 mars 2006 et le 11 juillet 2007.
- au règlement financier interne du Groupe adopté le 28 septembre 2005
- aux principes comptables et au plan comptable harmonisé adoptés par le bureau le 15 septembre 2005

Principes comptables

1. Les mouvements des comptes et les soldes sont inscrits dans les grands livres comptables.
2. Toutes les écritures comptables, dont les régularisations, sont basées sur les justificatifs datés et numérotés auxquels elles se rapportent.
3. Le système comptable doit être de nature à laisser une trace de toutes les écritures comptables.

Les états financiers sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus, à savoir:

- la continuité des activités;
- la prudence;
- la permanence des méthodes comptables;
- la comparabilité de l'information;

* La comptabilité qui était tenue jusqu'en octobre 2008 en partie simple est passée à comptabilité en partie double, ce qui a eu pour conséquence la création d'un journal d'achat ainsi que de fournisseurs.

- l'importance relative;
- la non compensation;
- la prééminence du fond sur la forme.

Selon l'article 2.5.3 de la réglementation relative à l'exécution des crédits de la ligne budgétaire 4000, les comptes sont tenus selon la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée.

Toutes les dépenses relatives aux activités de l'exercice financier en cours ou d'exercices précédents sont enregistrées dans les comptes de l'exercice en cours, après autorisation de l'ordonnateur responsable et du trésorier et après réalisation du paiement par le comptable, si le paiement est réalisé au plus tard au cours du mois suivant la fin de l'exercice financier.

Toutes les dépenses d'un exercice financier payées au cours du mois suivant la fin de l'exercice financier sont inscrites dans les comptes de charges de l'exercice financier en cours et font l'objet d'une écriture de contrepartie dans la balance. (chapitre III.2)

Toutes les dépenses dont le paiement est réalisé après la fin du mois suivant la clôture de l'exercice ou qui concernent des risques et des charges futures sont inscrites dans les comptes de l'exercice financier suivant.

Il ne sera pas fait de provisions pour les dépenses de l'exercice financier en cours qui n'auront pas été payées à la fin du mois suivant la clôture de cet exercice, ni de provisions pour risques et charges futures.

Toutes les recettes sont inscrites dans les comptes de produits dès leur établissement par l'ordonnateur et leur réalisation.

Toutes les recettes établies et non perçues au cours de l'exercice financier sont inscrites dans un compte de bilan du chapitre IV (charges différées et produits constatés d'avance).

Note 1: Report à nouveau:

1:Crédits reçus par notre groupe pour la période budgétaire 2009/1:	1.452.606,00€
Crédits reçus par notre groupe pour la période budgétaire 2009/2:	1.907.322,00€
2: Plafond du report sur l'exercice 2010 :	1.679.964,00€
3: Différence recettes totales/dépenses totales à la fin de la période budgétaire 2009/2 :	1.179.388,71€
4: Crédits à rendre au PE:	0.000.000,00€
5: Report sur l'exercice 2010:	1.179.388,71€

Note 2: Politique de change

Les recettes et les dépenses exprimées dans d'autres monnaies sont converties en euros selon le taux de change applicable le jour du paiement. Les comptes de bilan de clôture sont exprimés en Euros.

Note 3: Amortissements de l'actif immobilisé

Les actifs d'une valeur unitaire de 420 euros ou plus et destinés à servir d'une façon durable aux activités du Groupe sont inscrits à l'inventaire et au bilan du Groupe. Les éléments de l'actif immobilisé doivent être évalués au prix d'acquisition et amortis sur une base mensuelle suivant la méthode de l'amortissement linéaire et selon les taux annuels suivants:

logiciels informatiques	25,0	%
matériel informatique:	25,0	%
équipement de télécommunications et audiovisuel:	25,0	%
matériel technique:	12,5	%
autres installations et machines:	12,5	%
meublier de bureau	10,0	%

Un tableau récapitulatif des actifs inscrits au bilan est joint en annexe.

Note 4: Méthode d'évaluation des valeurs mobilières

Note 5: Évaluation des produits à recevoir, des créances et autres actifs

Les produits à recevoir, les créances et les autres actifs sont inscrits selon leur valeur nominale. Les réductions de valeur des produits à recevoir et des autres actifs sont prises en compte en cas d'incertitude quant à leur exigibilité.

Notre Groupe a contracté des engagements financiers à long terme (contrats de location pour les photocopieurs à Bruxelles, Strasbourg et à Luxembourg n'excédant pas le mois de septembre 2009.

Note 6: Comparaison des chiffres

Conformément à l'article 2.1.1 des règles financières régissant le budget 4000, ce rapport couvre la période budgétaire 2009/2 qui s'étale du 01/07/2009 au 31/12/2009. La période budgétaire 2009/1 s'étale du 01/01/09 au 30/06/09.

DETAIL DE L'EXECUTION DES CREDITS DECENTRALISES**CHAPITRE 7, ARTICLE 2.**

Ventilation suivant le plan comptable annexé à la réglementation relative à la ligne budgétaire 4000

CHAPITRE/ ARTICLE	LIBELLE	EXECUTION PERIODE BUDGETAIRE 2009/2	%	EXECUTION PERIODE BUDGETAIRE 2009/1	%
1	PERSONNEL	0,00	0,00	0,00	0,00
2	MATERIEL ET FRAIS DE SECRETARIAT	0,00	0,00	0,00	0,00
3	DOCUMENTATION ETUDES ET RECHERCHES	27.365,85	4,67	72.278,08	9,48
4	FRAIS JURIDIQUES, COMPTABLES, FINANCIERS ET AUTRES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
52	AUTRES REUNIONS ET CONFERENCES	226.811,84	38,70	174.423,30	22,88
53	FRAIS DE REPRESENTATION	4.774,99	0,81	17.271,04	2,27
54	INVITES	33.838,68	5,77	12.565,44	1,65
61	AFFICHES, BROCHURES, PUBLICATIONS	99.645,17	16,99	225.062,28	29,53
62	INSERTIONS PUBLICITAIRES, PUBLICITE AUDIOVISUELLE	18.839,24	3,21	32.865,91	4,31
63	MATERIEL PUBLICITAIRE, GADGETS, PUBLICITE PAR EQUIPEMENT DE TELECOMMUNICATION	55.352,91	9,43	75.893,78	9,96
64	SITE INTERNET ET CYBERPUBLICITE	118.642,57	20,23	151.849,12	19,92
65	VISITES AUX INSTITUTIONS, STANDS D'INFORMATION	1.116,75	0,19	0,00	0,00
	TOTAL CHAPITRE 7	586.388,00	100	762.208,95	100

TOUTES LES DEPENSES CONCERNANT LE CHAPITRE 7 SONT GEREES ET PAYEES PAR LE GROUPE DES VERTS/ALE. AUCUNE REGIE D'AVANCE N'A ETE FAITE, NI AUX DELEGATIONS, NI AUX MEMBRES.

Catégorie et taux d'amortissement	Logiciel informatique 25 %	Matériel informatique 25 %	Matériel Télécom 25 %	Equipement techniques et fournitures 12,5%	Divers installations et machines 12,5 %	Mobiliers (sièges, bureaux, armoires) 10 %	Total
	(Euro)	(Euro)	(Euro)	(Euro)	(Euro)	(Euro)	(Euro)
Coût historique	Balances d'ouverture (coût historique)	4.109,25	38.162,39	27.173,68	0,00	0,00	69.445,32
	Moins Ventes et enregistrement dans le compte de résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Ajouter Acquisitions de l'exercice	0,00	19.527,73	493,38	0,00	0,00	20.021,11
	Ajouter Transferts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Donne Balance de clôture aux coûts historiques	4.109,25	57.690,12	27.667,06	0,00	0,00	89.466,43
Amortissement cumulé	Balances d'ouverture (amortissement cumulé)	3.995,19	27.536,54	10.134,23	0,00	0,00	41.665,96
	Moins amortissements cumulés des immo. vendues et enregistré dans le compte de résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Ajouter charge d'amortissement de l'exercice	114,06	3.602,44	2.547,52	0,00	0,00	6.264,02
	Donne Balance de clôture aux coûts historiques	4.109,25	31.138,98	12.681,75	0,00	0,00	47.929,98
Valuers nettes	Valeur nette comptable des actifs au 30/06/2009	114,06	10.625,85	17.039,45	0,00	0,00	27.779,36
	Valeur nette comptable des actifs au 31/12/2009	0,00	26.551,14	14.985,31	0,00	0,00	41.536,45